

INSCRIPTION



2025 - 2026

TARIF ANNUEL



2025 - 2026

Mail : aapc94430@yahoo.com

Tél : 07 43 35 46 62 Site : ateliers-arts-plastiques-chennevieres.fr

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Port :

E-mail :

En remplissant ce document, vous acceptez que l'association conserve vos données personnelles pour sa gestion interne et pour vous contacter. Vous pouvez à tout moment faire modifier ou supprimer ces données en contactant le bureau de l'association.

Ateliers Libres Adultes

Vendredi 9 H à 12 H (sous réserve de modifications)

Ateliers Combinés Laurence-Véronique

Mardi matin 9 H à 12 H 30 Reprise le 16 septembre 2025

Ateliers Combinés Laurence-Véronique

Mardi soir Véronique 18 H 30 à 22 H | Reprise le 16 septembre 2025
Mardi soir Laurence 19 H 15 à 22 H 15

Ateliers Dirigés Adultes tous niveaux Muriel

CHOIX DES HORAIRES (UN SEUL CRÉNEAU AU TARIF ANNUEL) :

Lundi soir 19 H à 22 H Reprise le 15 septembre 2025

Jeudi matin 9 H à 12 H Reprise le 18 septembre 2025

Jeudi soir 18 H à 21 H Reprise le 18 septembre 2025

TARIF ANNUEL

**Les cours ont lieu à la MAISON DES ASSOCIATIONS
36, RUE DES FUSILLES DE CHATEAUBRIAND - 94430 CHENNEVIÈRES**
TARIFS ATELIERS ADULTES
Adhésion annuelle* (Canavérois : 30 € - Hors Communes : 40 €

	TARIFS SANS ADHÉSION	TARIFS ADHÉSION INCLUSE	
		CANAVÉROIS	HORS COMMUNE
Ateliers libres :	60 €	60 €	
ATELIERS COMBINÉ LAURENCE - VERONIQUE MARDI MATIN + ateliers libres :	273 €	303 €	313 €
ATELIERS COMBINÉ LAURENCE-VÉRONIQUE MARDI SOIR + ateliers libres :	273 €	303 €	313 €
ATELIERS DIRIGES TOUTS NIVEAUX MURIEL LUNDI SOIR, JEUDI MATIN OU JEUDI SOIR + ateliers libres :	273 €	303 €	303 €

L'adhésion à l'association est annuelle, elle donne accès à tous les ateliers ou stages de la saison de septembre à juin aux tarifs indiqués. Une remise de 10% est appliquée sur le montant de l'activité (hors adhésion) dans les cas suivants :
- 2^{ème} activité suivie par une même personne,
- activité suivie par un membre de la famille d'un(e) adhérent(e) déjà inscrit(e).

Pour que l'inscription soit valide, le règlement doit être effectué intégralement par chèque à l'ordre de « A.A.P.C. ». En cas de paiement en 3 fois, les trois chèques sont déposés dès l'inscription : le 1^{er} chèque sera remis en banque en octobre, le 2^{ème} en janvier et le 3^{ème} en avril de la saison concernée.
Remise sur l'activité la moins chère

1^{er} chèque : 2^e chèque : 3^e chèque :

« J'ai bien pris connaissance du règlement, je m'engage à le respecter »

A Chennevières, le

Signature :